

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

DELIBERATION

OBJET : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Il est rappelé que par délibération du 8 février 2007, la ville de Ploemeur avait décidé de verser au précédent receveur principal, une indemnité de conseil, en contrepartie de prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire et comptable.

Cette indemnité est calculée selon les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 au taux plein (100%).

Il est proposé de reconduire ces dispositions pour Madame Valérie LECLAIRE, nommée trésorière principale à Lorient collectivités à compter du 1^{er} avril 2008.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

APPROUVE cette proposition, à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'Adjointe déléguée,

Marie-Bernadette LE NEVE.